

Présentation et Règlement du « 5^e Grand Prix Bach de Lausanne »

Concours international d'orgue dans le cadre du « 18^e Festival Bach de Lausanne »

1. DATES DU CONCOURS (EPREUVES ET REPETITIONS)

Du samedi 14 novembre au samedi 21 novembre 2015

2. BUT DU CONCOURS

Le «Grand Prix Bach de Lausanne» a pour but de découvrir des interprètes provenant du monde entier, organistes talentueux, passionnés de Bach, de ses prédécesseurs, de ses précurseurs et de ses contemporains.

3. ESTHETIQUE ARTISTIQUE DU CONCOURS

Les interprètes sauront s'exprimer à l'orgue dans le langage propre à chaque style de musique ancienne.

Les membres du jury et le public évalueront notamment les éléments suivants :

- a) Musicalité
- b) Registration
- c) Technique
- d) Qualité et ordre du programme choisi
- e) Style
- f) Originalité

Toutes les épreuves sont publiques.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

L'édition 2015 du « Grand Prix Bach de Lausanne » est ouverte aux organistes de toutes nationalités.

Il n'y a pas de limite d'âge.

5. EPREUVES (DATES, LIEUX, ET INSTRUMENTS)

Pré-sélection : sur CD. Réception du dossier et de l'enregistrement : au plus tard le 14 août 2015 au bureau du concours.

1^{ère} épreuve: mardi 17 novembre 2015 à l'église St-Paul, Lausanne (Felsberg, II/25, orgue de style A. Schnitger)

2^e épreuve: Jeudi 19 novembre 2015 à l'église de Villamont, Lausanne (Felsberg, II/14, orgue de style G. Silbermann)

3^e épreuve et finale: Samedi 21 novembre 2015 au Casino de Montbenon, Lausanne
Epreuve avec orchestre (sur l'orgue positif du Festival)

6. REPERTOIRE

a) Épreuve de pré-sélection (sur CD)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de ca 30 minutes.

1. Concerto, in a, del signor (Giuseppe) Torelli
(appropriato all'organo da J. G. Walther)
2. J. S. Bach: une fugue à choix : Fuge in d, BWV 539/2 **ou** Fuge in G, BWV 541/2
3. Une ou plusieurs œuvres parmi les prédécesseurs/précurseurs de J. S. Bach, compositeurs se situant entre 1600 et 1750, excepté J. S. Bach.

b) 1^{ère} épreuve (St Paul, Lausanne)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de ca 30 minutes.

Programme libre avec les indications suivantes :

1. Une ou plusieurs pièces du répertoire de l'Allemagne du Nord
(p. ex. famille Praetorius de Hamburg, H. Scheidemann, F. Tunder, M. Weckmann, D. Buxtehude, G. Böhm, N. Bruhns, etc.).
2. Une ou plusieurs pièces de J. S. Bach, à choix libre.

c) 2^e épreuve (Villamont, Lausanne)

Ordre du programme: au libre choix du candidat.

Durée: le programme doit s'inscrire dans une durée totale de ca 30 minutes.

1. Un des concertos à choix :
Concerto, in A, del signor (Giorgio) Gentili (appropriato all'organo da J. G. Walther)
ou Concerto, in B, del signor (Tomaso) Albinoni (appropriato all'organo da J. G. Walther).
2. Une ou plusieurs pièces de J. S. Bach, à choix libre.
3. Une ou plusieurs œuvres parmi les compositeurs suivants :
J.J. Froberger, N. A. Strungk, J. K. Kerll, J. Pachelbel, Georg Muffat, J. C. F. Fischer

d) 3^e épreuve et finale (Casino de Montbenon, Lausanne)

Durée : ca 20 minutes.

Concerto in D pour orgue positif et orchestre, BWV 1053a

Les candidats n'ont pas besoin de réaliser le basso cifrato.

Le claveciniste de l'orchestre réalisera le basso continuo.

1^{er} mouvement : Allegro in D : Sinfonia de la cantate BWV 169/1

(partition disponible sur www.festivalbach.ch, dans « Documents »)

2^e mouvement : Siciliano in h : Aria de la cantate BWV 169/5

(partition disponible sur www.festivalbach.ch, dans « Documents »)

3^e mouvement : Allegro in D: Sinfonia de la cantate BWV 49/1

(BWV 49/1 est in E, et sera transposé in D: partition disponible dès juin 2015 sur www.festivalbach.ch, dans « Documents »)

**7. SPECIFICATIONS DETAILLEES DES 3 ORGUES
(TELECHARGEABLES SUR WWW.FESTIVALBACH.CH)**

- > Orgue de l'église St Paul
- > Orgue de l'église de Villamont
- > Orgue positif du Festival

8. COMITE DU CONCOURS

Directrice artistique du Festival Bach de Lausanne : Kei Koito

Président du Concours : Jean-Christophe Geiser

Vice-présidente du Concours : Pascale Van Coppenolle

Observateur du Concours: Edmond Voëffray

Administrateur: Fabrice Amalric

Responsable logistique et coordination: Maxime Dupuy

9. JURY :

Pré-sélection : Jörg-Andreas Bötticher, Bernard Coudurier, Kei Koito, Frédéric Muñoz, Pascale Van Coppenolle

1^{ère} épreuve : Michael Belotti, Bernard Coudurier, Jean-Christophe Geiser, Kei Koito, Andrea Marcon, Pascale Van Coppenolle, Bernard Winsemius

2^e épreuve : Michael Belotti, Hans Davidsson, Jean-Christophe Geiser, Kei Koito, Andrea Marcon, Benjamin Righetti, Pascale Van Coppenolle

3^e épreuve et finale : Jörg-Andreas Bötticher, Hans Davidsson, Jean-Christophe Geiser, Martin Gester, Martin Haselböck, Kei Koito, Pascale Van Coppenolle

10. PRIX

Grand Prix Bach de Lausanne:	CHF 5'000.–
Deuxième Prix:	CHF 3'000.–
Troisième Prix:	CHF 1'500.–
Prix du public:	CHF 500.–

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les Prix.

Les lauréats sont tenus de participer à la cérémonie de remise des Prix qui a lieu après la finale, à l'issue des délibérations du jury.

11. MODALITES D'INSCRIPTION

11.1. Pour être admis à participer au Concours, les candidats envoient un enregistrement comportant les œuvres inscrites au chapitre « REPERTOIRE », la documentation requise, et règlent les frais d'inscription. Aucune exception ne sera admise.

11.2. Tous les enregistrements, les dossiers et demandes d'inscription doivent être reçus au bureau du Concours le **14 août 2015 au plus tard (date d'arrivée au secrétariat du Concours)**.

Un accusé de réception sera envoyé à l'adresse électronique des candidats.

11.3 Les dossiers d'inscriptions doivent inclure:

- a) le formulaire d'inscription dûment complété (à télécharger sur www.festivalbach.ch).
- b) la finance d'inscription de CHF 200.-, à verser par virement bancaire, frais à votre charge, sur le compte :

Festival & Concours Bach de Lausanne, Académie de musique ancienne
Banque Cantonale Vaudoise
Place St-François 14, CP 300
CH-1002 Lausanne - Suisse
Compte Z 0925.32.54
IBAN : CH78 0076 7000 Z092 5325 4
SWIFT/BIC : BCVLCH2LXXX
Clearing national : 767
CCP : 10-725-4

Les chèques ne sont pas acceptés.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

c) L'enregistrement destiné au comité de pré-sélection doit être contenu dans une enveloppe séparée, au nom du candidat, le CD lui-même étant anonyme. L'enregistrement ne contiendra que les œuvres prescrites. *Pour les œuvres au libre choix du candidat, chapitre 6. a) 3. du présent règlement, fournir les photocopies des partitions.*

On ajoutera la composition des jeux de l'instrument (sans indication du constructeur ni du lieu) ainsi que les registrations utilisées. Les enregistrements ne sont pas renvoyés.

La confidentialité sera assurée par l'administrateur du Concours, seul habilité à ouvrir les enveloppes des CDs, auxquels seront attribués des codes confidentiels. Chaque enregistrement devra rester originel, sans montage, accompagné d'une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est l'interprète des œuvres enregistrées (déclaration type fournie avec le formulaire d'inscription).

d) Un exemplaire dactylographié du répertoire présenté au Concours, comprenant titres complets, tonalités, mouvements, durées, numéros de catalogue, thématique ou autres.

e) Copie des pièces officielles établissant date et lieu de naissance, nationalité et lieu de résidence.

f) Une biographie dactylographiée (2000 signes) incluant : écoles, conservatoires, professeurs, bourses, prix, concours, concerts, etc. Dans la mesure du possible, merci d'envoyer aussi le document par mail à grandprix@festivalbach.ch

g) Deux photographies différentes (veuillez, s'il vous plaît, inscrire votre nom au dos des photographies). Dans la mesure du possible, merci d'envoyer aussi les photographies par mail à grandprix@festivalbach.ch

11.4. Un dossier incomplet empêche l'admission. Les enregistrements et dossiers d'inscription venant d'outre-mer doivent être envoyés par avion.

11.5. Les organisateurs du Concours déclinent toute responsabilité pour tout disque ou document égarés par la poste. Les candidats doivent garder copie de toute pièce ou document envoyés.

11.6. Les résultats de la pré-sélection de participation seront transmis aux candidats au plus tard au milieu du mois de septembre 2015.

12. VOYAGE ET HEBERGEMENT

12.1. Les candidats se rendent à Lausanne à leurs propres frais.

12.2. Les candidats étrangers se procurent eux-mêmes un visa si nécessaire.

12.3. Les candidats sont tenus d'être présents dès l'ouverture du Concours le samedi 14 novembre 2015 à 20h00 à l'hôtel Alpha-Palmiers (Petit-Chêne 34, à 3 minutes à pied de la gare de Lausanne) pour une séance introductive.

12.4. Le Concours n'assure pas le logement. Le site www.lausanne-tourisme.ch est à même de fournir toutes les informations nécessaires (hôtels et auberges de jeunesse). Toutefois, des solutions d'hébergement pourraient être proposées. Une information sera communiquée à ce sujet ultérieurement.

13. DEROULEMENT DU CONCOURS

13.1. Les enregistrements sont jugés de manière anonyme par un jury de pré-sélection.

13.2. Sauf décision exceptionnelle du jury de pré-sélection, le Concours admet 10 candidats à la 1^{ère} épreuve, 6 pour la 2^e épreuve, et 3 pour la 3^e épreuve et finale.

13.3. 20 minutes avant l'heure prévue de leur passage, les candidats doivent être présents sur place et prêts à jouer.

13.4. L'ordre de passage des candidats pour chaque épreuve est tiré au sort.

13.5. Pour chaque épreuve, les candidats ont le droit de faire appel à un ou des assistant(s) pour choisir la registration afin d'en trouver l'équilibre sonore, et pour tourner les pages. En cas de besoin, l'organisation du concours peut trouver un assistant.

13.6. Les candidats renoncent à tous droits et redevances relatifs à la diffusion radiophonique ou autre(s) de leurs prestations musicales. Le Grand Prix Bach de Lausanne se réserve le droit d'enregistrer les épreuves pour ses propres archives et d'utiliser ces enregistrements à tout moment sans payer aucun droit d'auteur ou rétribution d'aucune sorte aux candidats.

14. REPETITIONS

14.1. Les candidats se verront accorder un temps de travail sur les instruments des épreuves et pourront aussi bénéficier, sur demande, et dans la mesure du possible, d'heures d'exercice pendant le Concours sur d'autres instruments de la région. Les horaires en seront équitablement fixés par le Concours.

14.2. Le nombre d'heures de travail à l'instrument du Concours et de répétitions sur d'autres instruments sera fixé ultérieurement.

14.3. Dans le courant du mois de septembre, les candidats désignés par le jury de pré-sélection pourront bénéficier, s'ils le désirent, d'un temps de travail sur certains instruments des épreuves.

Le Concours en fixera les modalités à l'issue de la pré-sélection.

14.4. Les horaires des répétitions aux instruments concernés par les épreuves seront tirés au sort.

15. DIVERS

15.1. Les décisions du jury sont sans appel.

15.2. Seule la version française du présent règlement fait foi. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du présent règlement est soumis à l'application du droit suisse.

16. ADRESSE DU CONOURS

« Festival & Concours Bach de Lausanne »
Case postale 5681
CH-1002 Lausanne, Suisse
grandprix@festivalbach.ch

Lauréats du «Grand Prix Bach de Lausanne»

4e Concours international d'orgue 2011

Grand Prix Bach de Lausanne: non décerné

2e Prix: Johannes Berger (Allemagne)

3e Prix: Yukiko Yamada (Japon) et Guillaume Nussbaum (France)

Prix du public: Johannes Berger

3e Concours international d'orgue 2006

Grand Prix Bach de Lausanne: Pavao Masic (Croatie)

2e Prix: Simon Harden (Irlande)

3e Prix: Olivier Salandini (France)

2e Concours international d'orgue 2002

Grand Prix Bach de Lausanne: non décerné

Prix de la presse: Bart Jakubczak (Pologne)

Prix d'encouragement: Ai Yoshida (Japon)

1er Concours international d'orgue 1997

Grand Prix Bach de Lausanne: Jan-Piet Knijff (Pays-Bas)

Prix de la presse: Marco Facchin (Italie)

Prix du public: Jan-Piet Knijff